

## Annexe B : Synthèse des modalités d'affectation dans le second degré

Les modalités d'affectation sont soumises, le cas échéant, à la production des pièces justificatives correspondantes <u>L'inscription sur l'application SIAL dédiée à la saisie des vœux est obligatoire</u>		
Vous êtes	Vous avez présenté	Modalités d'affectation en académie
<b>Étudiant</b>		
Inscrit en <b>M2 MEEF</b>		Vous serez <b>affecté à temps plein</b> (18 h devant élèves) <b>en fonction des capacités d'accueil et de votre barème</b> .  Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)
Inscrit en <b>M2 disciplinaire ou en doctorat</b>		Vous serez <b>affecté à mi-temps</b> (9 h devant élèves) <b>en fonction des capacités d'accueil et de votre barème</b> et effectuerez en parallèle une scolarité à l'INSPE académique.  Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)
<b>Ex contractuel</b>		
Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'un an 1/2 à temps plein au cours des 3 dernières années dans la discipline de votre concours et dans le second degré *	Tout concours, toutes voies (externe, interne, 3e concours)	Vous êtes <b>maintenu dans l'académie d'exercice</b> en qualité de contractuel ou dans l'académie d'inscription au concours pour les lauréats ayant exercé à l'étranger, avec toutefois, dans l'éventualité où l'expérience professionnelle ne serait pas reconnue, la <b>possibilité de saisir 5 vœux</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)
Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'une année scolaire au cours des deux dernières années dans des établissements scolaires du premier et second degré de l'enseignement public **	Tout concours, toutes voies (externe, interne, 3e concours)	Vous serez <b>affecté en fonction des capacités d'accueil et de votre barème</b> .  Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)
Titulaire d'un <b>M2 toute discipline ou dispensé des conditions de diplôme</b>	Tout concours, toutes voies (externe, interne, 3e concours)	Vous serez <b>affecté en fonction des capacités d'accueil et de votre barème</b> .  Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)

Lauréat des concours PsyEN	Tout concours, toutes voies (externe, interne, 3e concours)	Vous serez <b>affecté en fonction des capacités d'accueil des centres de formation et de votre barème.</b>  Saisie de <b>6 vœux obligatoires</b> et procédure dite d'extension des vœux.
<b>Lauréat des sessions antérieures, en report de stage</b>		
Lauréat de la session 2021 inscrit en M1, placé en report de stage en 2021-2022 <b>pour absence d'inscription en M2</b>	Concours externes (CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS et CPE)	<u>Votre académie d'inscription est le SIEC</u> : saisie de 3 vœux uniquement (Paris, Créteil, Versailles)  <u>Votre académie d'inscription est différente du SIEC</u> : vous êtes maintenu dans l'académie d'inscription en M1  <b>Quelle que soit votre académie d'inscription</b> , dans l'éventualité où la qualité de M1 ne serait pas reconnue, possibilité de saisir des vœux et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)
Autre lauréat des sessions antérieures, en report de stage	Tout concours, toutes voies (externe, interne, 3e concours)	Vous serez <b>affecté en fonction des capacités d'accueil et de votre barème.</b>  Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux

\* à l'exclusion des services en GRETA, au CNED, et d'AED (y compris pour les concours de CPE)

\*\*à l'exclusion des GRETA